

[Texte]

one of the members, she would automatically drop off, and you would come on, if the issue concerned consumer and corporate affairs which, I think, is what you were telling us. I think that is understood.

Mr. Domm: That is right, Mr. Chairman.

The Chairman: The wording Mr. Frith has given us would probably allow for that too, I think.

Do you want to put your motion as you see it?

Mr. Frith: I move that the steering committee be comprised of five members: the chairman and vice-chairman of the committee or his or her designate, the Parliamentary Secretary to the Minister of National Health and Welfare, one member from the New Democratic Party and one member from the Liberal Party, for a total of five.

The understanding, Mr. Domm, would be that if there was something before the committee that dealt with the estimates in consumer and corporate affairs, the designate from the vice-chairman could be you and you could be there at the steering committee.

M. Chartrand: Je pense que l'on n'a pas vraiment à nommer le secrétaire parlementaire. Cela peut être un député du côté du gouvernement. De cette façon, on peut changer la personne si on a besoin de . . . Un secrétaire parlementaire, peu importe de quel ministère, ou un membre du Comité du côté du gouvernement qui n'est pas secrétaire parlementaire peut y aller.

Je pense que les mots «secrétaire parlementaire» pourraient très bien être rayés.

The Chairman: Yes.

Mr. Chartrand: If you really name a parliamentary secretary, we are stuck with the name really.

The Chairman: I think that point is well made. Mr. Frith probably would not take exception to our making it less specific so that it does not have to be the parliamentary secretary. In other words, it could be the chairman—did you say “and vice-chairman?”—and one other member from each party.

Mr. Frith: Well, I want to make sure that you have numerical superiority.

Mrs. Bertrand: I think Mr. Frith was suggesting three members of government; I would suggest four. I would like the discussion to be over. I have not too much experience but I would just try four, plus one, plus one, for a total of six.

An hon. member: You do not have an odd number.

The Chairman: No.

An hon. member: You never vote on a steering committee?

The Chairman: Actually in steering committees we try to work by consensus, and normally do. If there is a vote and there can be a vote, it would mean that the chairman is then put into the position of having to break that tie often. That

[Traduction]

M^{me} Bertrand était membre du Comité de direction, qu'elle vous laisserait immédiatement la place si les questions soulevées concernaient le ministère de la Consommation et des Corporations et je crois que c'est là où vous voulez en venir. Je crois que nous avons très bien compris cela.

M. Domm: C'est exact, monsieur le président.

Le président: Je crois que le libellé de M. Frith nous permet de prévoir exactement ce genre de chose.

Voulez-vous nous proposer votre motion?

M. Frith: Je propose que le Comité de direction se compose de cinq membres: le président et le vice-président du Comité ou son substitut, le secrétaire parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, d'un membre du Parti néo-démocrate et d'un membre du Parti libéral, pour un total de cinq membres.

On s'entend à dire, M. Domm, qu'au cas où le Comité est saisi d'une question intéressant le budget du ministère de la Consommation et des Corporations, que le substitut du vice-président serait vous-même et que vous pourriez vous trouver aux réunions du Comité de direction.

Mr. Chartrand: I do not think we really have to appoint the Parliamentary Secretary. It could be a member from the government side. In this way you can substitute someone for someone else if you need . . . A parliamentary secretary, whatever the department he or she represents, or a member of the committee from the government side who is not a parliamentary secretary could then be present.

I think that the words “parliamentary secretary” could be stricken out.

Le président: Oui.

M. Chartrand: Si vous désignez nommément le secrétaire parlementaire, nous devons nous y conformer.

Le président: Je crois que vous avez raison. M. Frith ne s'offusquera certainement pas si nous généralisons de façon à ce que cette personne ne doive pas être le secrétaire parlementaire. En d'autres termes, il pourrait s'agir du président . . . vous avez dit «et le vice-président?» . . . et d'un autre membre de chacun des partis.

M. Frith: Enfin, je veux tout simplement m'assurer que vous avez la supériorité numérique.

Mme Bertrand: Je crois que M. Frith proposait qu'il y ait là trois membres du Parti ministériel; j'en proposerais quatre. J'aimerais bien qu'on en termine de cette discussion. Je n'ai pas beaucoup d'expérience en la matière, mais je proposerais quatre plus un, plus un pour un total de six.

Une voix: Ce n'est pas un nombre impair.

Le président: Non.

Une voix: Vous ne mettez jamais rien au voix au Comité de direction?

Le président: En Comité de direction, on essaie de fonctionner d'un commun accord et c'est habituellement le cas. Si une question est mise au voix, et cela peut se produire, cela signifie tout simplement que le président a le vote prépondérant. C'est